

# **Les fluctuations de clientèle en éducation**

**Mémoire présenté à la Commission  
de l'éducation**

**Par  
La Fédération des enseignantes et  
enseignants de cégep (FEC)  
La Fédération du personnel professionnel  
des collèges (FPPC)  
La Fédération du personnel de soutien de  
l'enseignement supérieur (FPSES)  
affiliées à  
la Centrale des syndicats du Québec  
(CSQ)**

**Septembre 2002**

*La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente environ 150 000 membres dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation.*

*La CSQ compte 13 fédérations qui regroupent environ 250 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).*

*Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.*

*De plus, la CSQ compte en ses rangs 69 % de femmes et 25 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.*

## Introduction

Au nom des membres de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC), de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC) et de la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES), nous tenons à remercier la Commission qui nous permet d'exprimer notre point de vue sur ce problème que constitue la baisse des inscriptions dans les collèges publics. Nos trois organisations regroupent quelque 5 800 membres œuvrant dans trente-huit (38) collèges. Plusieurs d'entre eux, notamment en régions, mais aussi dans les grands centres, subissent les multiples répercussions de cette baisse.

Notre mémoire se veut un complément au mémoire présenté par la CSQ. Il prend aussi en compte les travaux du Comité mixte sur la baisse des effectifs scolaires dans le réseau collégial<sup>1</sup> auxquels nous avons participé en soumettant un mémoire conjoint. L'état et l'évolution des effectifs ayant déjà été amplement présentés dans le mémoire de la CSQ et dans le rapport du Comité mixte, nous nous limiterons à souligner les effets les plus marquants des fluctuations dans les collèges avant de proposer quelques pistes de solution qui, croyons-nous, pourraient contrer les répercussions très préoccupantes de ce phénomène. Ces propositions sont issues des nombreux débats sur la question qui ont eu lieu l'an dernier, dans nos instances et nos syndicats respectifs.

## Quelques répercussions de la baisse des effectifs étudiants

Les collèges étant subventionnés en fonction du nombre d'étudiants qu'ils accueillent, une baisse le moins significative des inscriptions entraîne une réduction tout aussi significative du financement. Ainsi, depuis que se fait sentir la tendance généralisée à la baisse des effectifs, plusieurs collèges ont dû adopter d'importantes mesures de rationalisation qui ont des effets déplorables sur l'enseignement et les services offerts. D'autant plus que ce phénomène est survenu après plusieurs années de compressions budgétaires draconiennes qui avaient déjà largement érodé les moyens dont disposent les collèges.

Voici quelques exemples des mesures adoptées : augmentation du nombre d'élèves par groupe, regroupement des élèves de programmes différents dans un même cours, allant ainsi à l'encontre du modèle de l'approche par compétences, réduction de l'offre de cours complémentaires et de cours optionnels et surtout, suspension temporaire de l'offre d'enseignement dans plusieurs programmes, si ce n'est leur fermeture pure et simple.

La décroissance des effectifs et la décroissance des ressources qui s'ensuit ont bien sûr des effets sur le personnel : mises en disponibilité, ou pertes d'emploi pour

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de ce Comité : Marie-France Germain, sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur et Gaétan Boucher, Fédération des cégeps, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public, état de situation et voies de solution*, avril 2002.

le personnel nombreux à statut précaire, alourdissement des tâches, insécurité et démotivation pour ceux qui restent. Dans les collèges où la situation est particulièrement dramatique, s'installe un défaitisme qui compromet les tentatives de redressement. Le tableau qui suit illustre un des effets de la baisse des effectifs étudiants sur le personnel. On observe en effet une décroissance pour toutes les catégories du personnel et ce, depuis 1995-1996. Ce moment constitue à la fois le début de la décroissance des effectifs étudiants et le début des compressions budgétaires massives.

*Personnel des cégeps calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi\* de 1992-1993 à 1999-2000<sup>2</sup>*

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Cégeps	20 820	21 304	21 771	21 245	20 472	19 570	19 692	19 869
Enseignement ordinaire et éducation des adultes								
Personnel enseignant	12 863	13 405	13 919	13 652	13 224	12 699	12 892	12 950
Personnel cadre	657	667	670	664	612	583	595	622
Personnel de gérance	323	335	327	307	287	245	230	232
Personnel professionnel	1 095	1 127	1 146	1 085	1 047	964	964	1 017
Personne de soutien	5 882	5 770	5 709	5 537	5 302	5 079	5 011	5 048

Source : Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC-RFA)

\* Toutes les activités du personnel au cours de l'année scolaire sont comptées dans le calcul de l'équivalence au temps plein selon la catégorie d'emploi.

Les effets de la baisse des effectifs étudiants se font sentir d'une manière particulièrement dramatique dans les régions. On constate en effet qu'à la baisse de natalité s'ajoute un mouvement d'exode des jeunes lié à la situation économique précaire de plusieurs régions. Or, si l'on n'intervient pas et très rapidement pour contrer ce mouvement d'exode, les répercussions de ces deux phénomènes démographiques sur les cégeps risquent fort de nous entraîner dans un cercle vicieux. En effet, la fermeture d'options en enseignement technique, un secteur de formation généralement privilégié par les jeunes des régions périphériques, peuvent facilement accélérer le mouvement d'exode : les jeunes iront en plus grand nombre étudier ailleurs, là où l'on offre les programmes de leur choix et là où on leur offre l'assurance qu'ils pourront y terminer leurs études.

<sup>2</sup> *Indicateurs de l'éducation*, édition 2002.

## Dans un contexte de compétition

Ce mouvement de désaffection envers le collège de leur région risque de s'accroître depuis que les établissements du réseau, jouissant d'une plus grande autonomie dans la gestion de l'enseignement et l'offre de services avec la réforme de 1993, sont mis en compétition. Une compétition qui s'exacerbe de plus en plus du seul fait de la baisse des effectifs. Il convient à ce sujet de citer les conclusions d'une étude menée par monsieur Jean-Raymond Marcoux de l'ENAP, portant sur le changement de génération du personnel enseignant des cégeps<sup>3</sup>. Faisant le lien entre ce phénomène qui oblige déjà les collèges à renouveler rapidement une grande partie de leur corps enseignant et la baisse des effectifs étudiants, il écrit ceci : « Baisse d'étudiants, pénurie appréhendée d'enseignants, de personnel qualifié, exode des régions vers les zones plus urbanisées du Québec, [...] on peut donc prévoir un accroissement de compétition de tous les instants entre les collèges pour attirer et retenir étudiants, enseignants, professionnels, cadres et autre personnel ». Et il ajoute : « L'on peut craindre les effets pervers d'une compétition tous azimuts qui laisserait jouer la loi du marché entre les divers établissements d'enseignement postsecondaires. Diverses décisions de nature politique devraient baliser le terrain avant de laisser libre cours à la véritable concurrence. »

Nous soulignons à ce propos que la nouvelle politique qui oblige chaque collège à rendre compte publiquement de ses résultats en matière de réussite aux examens et de *diplomation* ne contribuera sûrement pas à réduire les effets les plus pervers de la compétition. L'appauvrissement des collèges les plus touchés par la baisse des effectifs risque d'avoir des répercussions sur les résultats scolaires. La réussite dépend, en effet, en bonne partie des moyens que l'on peut mettre en œuvre pour contrer les échecs et les décrochages; on sait que déjà, plusieurs établissements ont dû utiliser les fonds qui devaient être consacrés à l'aide à la réussite pour combler leur budget de fonctionnement et notamment au titre du service de la dette.

En somme, si l'on ne peut mettre fin à ce jeu de la concurrence dont ne peuvent bénéficier que les collèges les mieux nantis, des établissements complets devront fermer leurs portes avec les effets que ces fermetures entraîneront sur le développement économique, social et culturel des régions; le rapport du Comité mixte insistait et avec raison sur l'apport des cégeps, en particulier dans les régions éloignées des grands centres urbains.

Les problèmes économiques des régions, qui sont en grande partie la cause de l'exode étudiant vers les centres urbains, risquent donc à leur tour d'être décuplés par les effets de cet exode dans les collèges de leur localité. Voilà qui boucle le cercle vicieux. L'ampleur du problème est énorme et il est urgent qu'on y trouve des solutions.

---

<sup>3</sup> Marcoux, Jean-Raymond, *Le changement de génération chez le personnel enseignant des cégeps : un état de la question*, ÉNAP, novembre 2001.

Cela dit, il n'y a pas que les cégeps des régions qui sont touchés par la baisse des effectifs étudiants. Si l'on considère la période de 1997 à 2004, la presque totalité des établissements sont déjà touchés. On prévoit cependant une légère remontée entre 2004 et 2011, comme le démontrent les prévisions du Ministère datées d'août 2002. Si l'on regarde les données globales, les effets se font donc aussi sentir, bien qu'à un degré moindre, dans les grands centres urbains constitués essentiellement de la ville de Québec et de la grande région métropolitaine.

Cependant, là aussi des cégeps subissent plus que d'autres les avatars de la démographie. Ainsi, si l'on se fie aux prévisions du Ministère, le cégep de Saint-Laurent, par exemple, aura perdu près du tiers de ses effectifs étudiants entre 1997 et 2004, alors que le cégep du Vieux-Montréal aura perdu à peine 4,5 %; à Québec, le cégep de Limoilou-Chalesbourg aura perdu 16 % de ses effectifs dans la même période, alors que le cégep François-Xavier-Garneau aura perdu à peine 2 %. On peut facilement conclure de ces écarts que la baisse démographique n'est pas seule responsable des pertes que subissent certains cégeps, qu'il y a un phénomène de transfert d'effectifs, si l'on peut dire. Le jeu de la compétition n'est sûrement pas étranger à ce résultat. Il reste à savoir quelles énergies et quelles ressources financières ont été dépensées pour réussir à attirer plus de candidats aux dépens des collèges voisins ? Et pour quel résultat ? L'enseignement offert dans les collèges gagnants est-il plus valable ? Nous n'avons pas de données qui permettraient de répondre à ces questions avec quelque certitude, mais il nous semble qu'elles doivent être soulevées.

### **Des solutions à questionner**

Plusieurs cégeps des centres urbains et des régions, menacés à des degrés divers par la baisse généralisée des inscriptions, se tournent vers des solutions qui sont essentiellement inspirées par la compétition avec leurs semblables. La multiplication rapide des DEC/BAC (une soixantaine dans le réseau en l'espace de moins de deux ans répartis entre une douzaine de programmes différents)<sup>4</sup>, l'offre d'une qualification professionnelle à l'issue de certains programmes préuniversitaires, les campagnes de publicité faites aux dépens du collège voisin, bref une panoplie de projets, quelques-uns valables en soi mais non prioritaires par rapport à la mission première des cégeps, mais aussi de gadgets qui ne peuvent qu'épuiser les ressources financières et le personnel. Il va de soi que les collèges les mieux nantis ont plus de chances de sortir gagnants de ce jeu, renforçant ainsi le mouvement de décroissance des autres, qu'ils soient situés en régions ou dans les centres urbains.

D'autres types de solutions doivent aussi être rejetées parce qu'elles mettent en jeu la raison d'être première des cégeps, à savoir d'assurer une formation initiale accessible et de qualité aux jeunes. C'est tout particulièrement le cas pour les

---

<sup>4</sup> Voir : *Choisir l'université*, Septembre éditeur, 2002

collèges tentés d'ouvrir plus largement l'accès des attestations d'études collégiales (AEC) aux jeunes en formation initiale pour pallier la décroissance des candidats au diplôme d'études collégiales (DEC). Cette solution pourrait peut-être permettre à certains cégeps de survivre, mais au même titre que ces trop nombreux collèges privés qui offrent une kyrielle de formations courtes de qualité fort inégale. Les obstacles à l'accès aux AEC pour les jeunes en formation initiale sont bien fragiles et peuvent même être contournés : la modulation des programmes techniques du DEC, qu'encourage le Ministère depuis quelque temps,<sup>5</sup> en est un exemple. Si ces formations presque totalement déréglementées, soumises à tous les aléas du marché, de qualité fort inégale, délestées de la formation générale mais aussi, dans plusieurs cas, de la formation scientifique à la base des techniques, devaient entrer en compétition avec le DEC, il ne nous resterait plus qu'à faire un constat d'échec sur la formation des technologues au Québec.

### **Des mesures d'urgence**

Nous l'avons mentionné précédemment, plusieurs programmes, jusque là offerts dans des cégeps en régions ou dans les centres urbains, sont suspendus sinon fermés. D'autres sont menacés. Il fallait donc que le Ministère intervienne promptement pour éviter une dérive difficilement récupérable, notamment dans les régions où des programmes importants risquent de ne plus être offerts. Les solutions adoptées par le Comité mixte sur la baisse des effectifs scolaires dans le réseau collégial<sup>6</sup> constituent effectivement des mesures d'urgence, à court terme, qui pallient les problèmes les plus aigus. D'ailleurs, le rapport du Comité se limite, à toutes fins pratiques, aux problèmes des cégeps en régions, là où ils sont plus aigus.

Dans ce contexte précis, nous avons réagi plutôt favorablement à ce rapport mais avec des réserves. Nous avons manifesté notre satisfaction pour l'insistance mise par le Comité sur le rôle essentiel que jouent les cégeps pour le développement des régions. Nous avons estimé que les mesures et les investissements annoncés constituaient un pas intéressant dans le soutien aux établissements collégiaux et le maintien d'une offre diversifiée dans les collèges affectés par la baisse des inscriptions.

Toutefois, nous avons déploré que les mesures annoncées ne s'appliquent qu'aux programmes techniques, passant sous silence les difficultés de recrutement que vivent également plusieurs programmes préuniversitaires. Cela dit, nous avons pu constater après coup que les règles d'attribution, qui ont été subséquemment adoptées par le Ministère, n'ont pas permis une amélioration substantielle des activités et services offerts aux étudiants.

---

<sup>5</sup> Continuum et parcours de formation technique dans un contexte d'approche par compétences et de compétition pour la formation pour l'emploi in *La formation technique au Québec : un état des lieux*, Forum sur la formation technique, janvier 2002.

<sup>6</sup> Voir Rapport du comité mixte, op. cit.

Nous avons réclamé que des mesures de résorption claires et précises soient offertes au personnel affecté par une rationalisation de l'offre de formation dans les collèges. Enfin, nous avons déploré le fait que le Comité ne propose aucune solution s'attaquant aux causes du phénomène de la baisse des effectifs.

### ***Des solutions à long terme***

Cette dernière considération nous amène sur le terrain des solutions à plus long terme et ce sont celles-là surtout, croyons-nous, que cette Commission devrait explorer. Dans son mémoire, notre centrale, la CSQ, s'est longuement penchée sur ce sujet. Nous ne ferons donc ici que réitérer certaines de ses propositions, en ajoutant quelques considérations qui touchent plus particulièrement l'enseignement collégial.

- Les solutions locales n'ont pas beaucoup d'avenir s'il s'agit, comme c'est le cas actuellement, d'alimenter la concurrence entre les cégeps. **Il faut donc recréer la solidarité du réseau, une solidarité qui suppose l'intervention de l'État pour assurer une certaine équité entre les établissements.** Cette règle doit valoir aussi bien pour les cégeps des régions par rapport à ceux des centres urbains que pour les cégeps urbains entre eux. **Il faut limiter le jeu de la concurrence.** Les cégeps ne sont pas des entreprises, ils sont des institutions publiques financées à quelque 90 % par des revenus de l'État. Si le jeu de la compétition fait tomber un établissement ou un programme local, c'est l'ensemble des citoyens québécois qui subit cette perte.
- **Le choix des solutions doit se faire en ayant en tête le maintien de la qualité et de la diversité de l'enseignement offert dans tous les établissements.**
- **Le renflouement des cégeps en difficulté ne doit pas se faire aux dépens des cégeps qui sont moins touchés par la baisse d'effectifs.**

Mais, comme le propose la CSQ dans son mémoire, c'est sur le problème de fond qu'il faut intervenir, à savoir la baisse généralisée des effectifs et tout particulièrement en régions. Les collèges n'ont pas atteint, loin de là, le seuil maximum d'accessibilité. Les États généraux de l'éducation de 1996 proposaient comme cible, un taux de fréquentation de 70 % des Québécois. Or, ce taux pour l'ensemble de la province est aujourd'hui de 59 % seulement. Dans plusieurs régions, justement là où la baisse d'effectifs se fait le plus sentir, le taux de fréquentation est sensiblement plus bas. **Le gouvernement doit donc faire un effort marqué en faveur de la scolarisation postsecondaire.**

- **Les campagnes de promotion en faveur de la scolarisation ont déjà fait preuve d'une certaine efficacité. De même, il faudrait que les jeunes du**

**secondaire soient mieux informés sur les études collégiales et sur les programmes offerts. Il faudrait aussi promouvoir la formation générale, plutôt que la remettre en question à tout propos. Il reste donc un travail important à faire pour ce type d'interventions.**

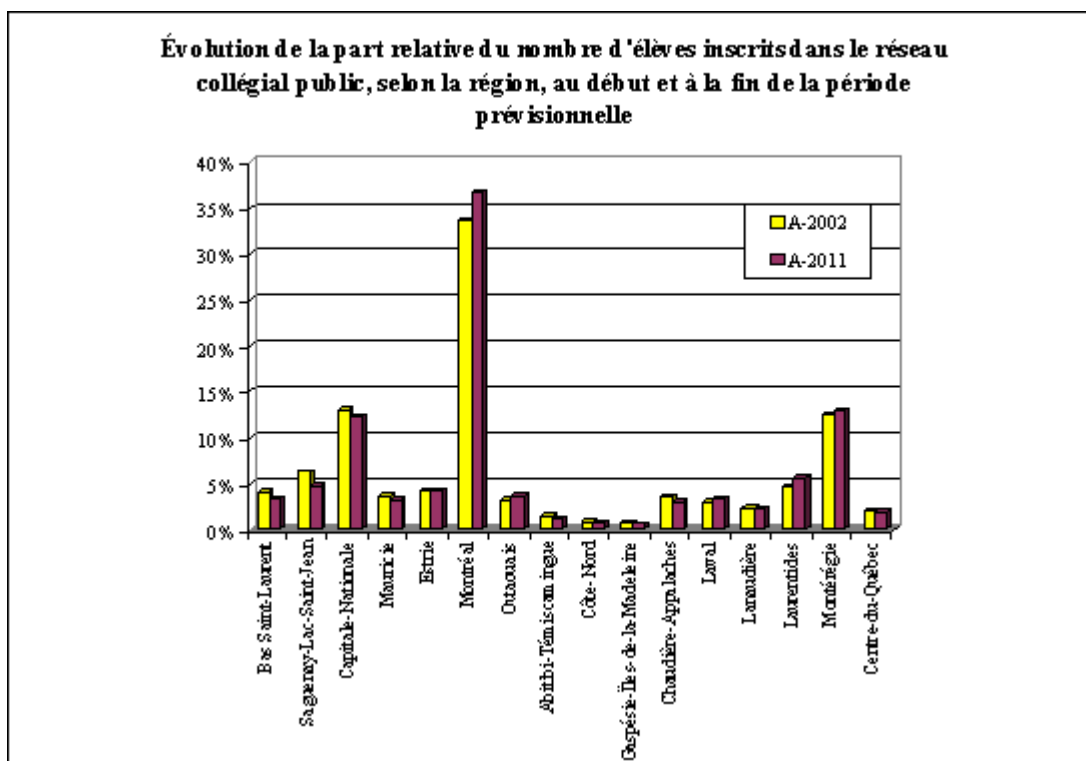
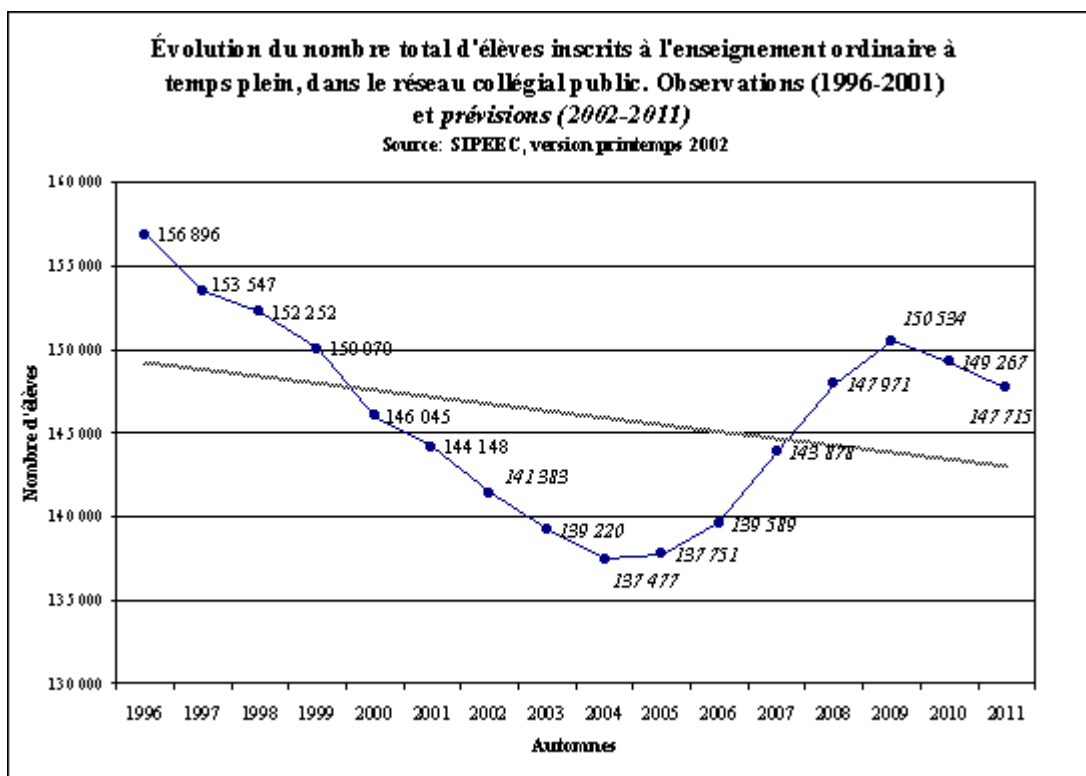
- Mais, il faut aller plus loin. **Il faut investir, ou plutôt réinvestir dans l'éducation postsecondaire les «économies» réalisées grâce à la baisse des effectifs.** En effet, on estime qu'entre 1998 et 2030, la part du budget de la province consacrée à l'éducation aura diminué de 20 % si l'on maintient les règles actuelles de financement.<sup>7</sup> Le réinvestissement de ces économies devrait être orienté vers une série de **mesures incitatives visant à augmenter la fréquentation de populations particulières : les garçons, les jeunes des régions où le taux de fréquentation est bas, les adultes en emploi, pour qui il est difficile, ou alors très coûteux, de s'inscrire au DEC.** À ce sujet, il nous semble que si la fréquentation du cégep à temps partiel était gratuite et permettait d'obtenir de l'aide financière, cela aurait un effet important sur l'accès des adultes à la formation et sur celui de nombreux jeunes qui doivent gagner leur vie ou élever une famille tout en étudiant.
- Nous **croyons, par ailleurs, que le gouvernement devra exercer une espèce d'action positive en faveur des cégeps des régions.** Nous pensons, entre autres, à privilégier les cégeps des régions pour les programmes à sites unique ou peu nombreux; à mettre en place des mesures incitatives au profit des jeunes qui s'inscrivent dans le cégep de leur région. À l'inverse, des mesures semblables pourraient s'adresser aux jeunes des centres urbains les invitant à s'inscrire dans les cégeps des régions, dans le programme de leur choix, notamment s'ils ont été refusés dans leur localité. L'on pourrait aussi inviter les étudiants étrangers à s'y inscrire en réduisant ou annulant les frais de scolarité pour ceux qui font ce choix.

Enfin, tout comme les régions ne sauraient se développer économiquement, socialement et culturellement sans les cégeps, ces derniers ne sauraient survivre longtemps s'il n'y a pas une politique systématique de développement des régions.

---

<sup>7</sup> Donnée citée in : BLANCHETTE, Corinne et CARON, Laurier, *Le vieillissement de la population et de la main-d'œuvre et ses impacts pour les réseaux de la santé et d'éducation*, CSQ, novembre 2001.

## ANNEXE



Source : [meq.gouv.qc.ca/stat/Sipeec/Fsallants.htm](http://meq.gouv.qc.ca/stat/Sipeec/Fsallants.htm)

